

Plan du Droit de Prémption Urbain
1/2 500
Partie urbanisée de la commune

Vu pour être annexé
à la délibération
du 22 Juin 2023

approuvant la révision du
Plan Local d'Urbanisme



PLU approuvé le 04 décembre 2014
Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 10 septembre 2020
Modification simplifiée n°2 du PLU approuvée le 23 septembre 2021



Document réalisé par le bureau d'études :

30 Ter, rue Charles Delavay
21000 HEILIG
Tél : 03 25 43 05 90
Mail : perspectives@perspectives-urbanisme.com

LEGENDE

Limite de commune	Limite de zone
Espace Boisé Classé	Emplacement réservé
Élément de patrimoine et de paysage (L.151-19 CU)	Plantations à réaliser
Éléments architecturaux et naturels (cf. liste des éléments de paysage)	Construction et parcelle manquantes (à titre indicatif)
Jardins et espaces verts	
Périmètre dans lequel s'applique le Droit de Prémption Urbain défini par les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme	

Définition des zones

UA Zone urbaine d'habitat ancien à vocation mixte	UAI Secteur inondable de la zone urbaine d'habitat ancien à vocation mixte
UB Zone urbaine d'habitat récent à vocation mixte	UBi Secteur inondable de la zone urbaine d'habitat récent à vocation mixte
UC Zone urbaine réservée aux équipements collectifs et aux entrepôts	UE Zone urbaine à vocation économique
1AUL Zone d'urbanisation future à vocation d'activités de services et de loisirs	1AUE Zone d'urbanisation future à vocation économique
1AUC Zone d'urbanisation future à vocation d'équipements communaux	
A Zone agricole	Ai Secteur inondable de la zone agricole
Ah Secteur d'accueil d'activités équestres en zone agricole	
N Zone naturelle et forestière	Nc Secteur naturel et forestier où sont autorisés les entrepôts
Nh Secteur naturel et forestier qui accueille une entreprise	Nf Secteur naturel et forestier qui accueille la Fédération de Chasse
NI Secteur naturel et forestier à vocation de loisirs	Nig Secteur naturel et forestier autorisant les équipements liés à l'activité de loisirs
Nit Secteur naturel et forestier localisant les constructions et installations nécessaires aux activités de stands de tir	

EMPLACEMENT RESERVE

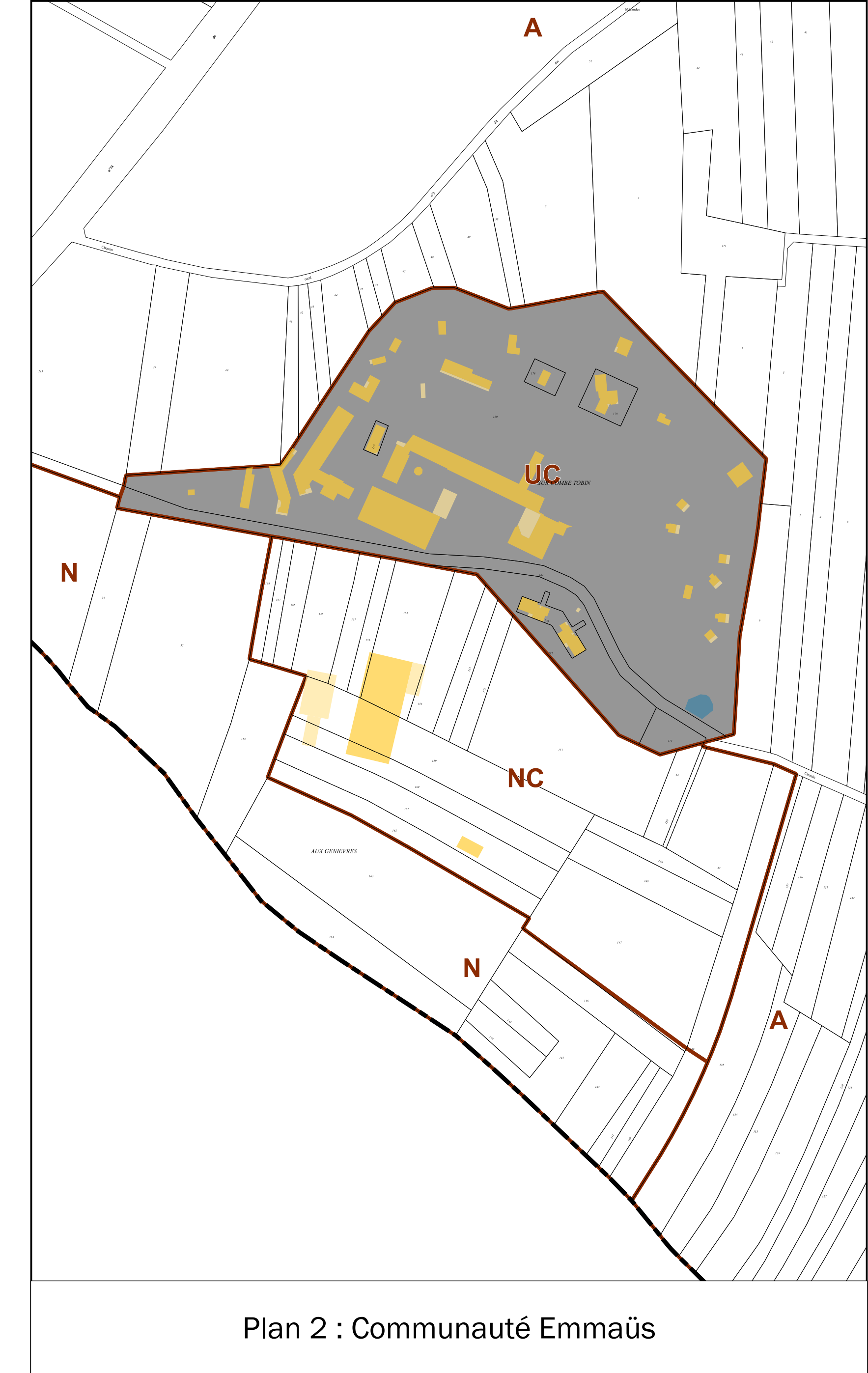
	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Création d'un pan coupé	155 m²	Commune
2	Création d'un chemin piétonnier	1 333 m²	Commune
3	Création d'un cheminement doux	7 547 m²	Commune
4	Création d'un cheminement doux	5 117 m²	Commune
5	Création d'un cheminement doux	3 815 m²	Commune
6	Espaces naturels source de la Norge	2 595 m²	Commune
7	Bassin de gestion des eaux et création d'un cheminement doux	1917 m²	Commune
8	Création d'un cheminement doux	3 228 m²	Commune
9	Création d'un cheminement doux	3 350 m²	Commune

ELEMENT DE PAYSAGE ET DE PATRIMOINE L.151-19 CU

	Désignation
1	Mur et haie du chemin des Naizois
2	Mur de la rue de Savigny
3	Mur
4	Haie
5	Haie arbustive
6	Soue à cochon
7	Pigeonnier
8	Calvaire Tissot



Plan 1 : Village de Norges-La-Ville



Plan 2 : Communauté Emmaüs